



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2014

N° 2014-01-17-03

**ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS AVEC HÉBERGEMENT
EN AOÛT 2014**

Le 17 janvier 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 8 janvier 2014

Date d'affichage de la convocation : 8 janvier 2014

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA - M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT - Mme MOREAU - M. CAILLOT – Mme LEFORT – M. CHOUARD – Mme MASSON - M. ANTUNES - M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	M. FAUCONNET	donne pouvoir à	M. FENAT
	M. PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON
	Mme CORREIA	donne pouvoir à	M. ANTUNES

ABSENTS : Mme GABREL
M. SMITH
Mme THILLY
M. JOSEPH
M. CARRASCO

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	21
<u>Procurations</u> :	3
<u>Votants</u> :	24

Secrétaire de séance : Mme ROLLET

3/ ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS AVEC HÉBERGEMENT EN AOÛT 2014

Rapporteur : Mme DETERM

Comme chaque année, la ville de Fagnières organise un séjour d'été pour les enfants et adolescents de Fagnières. Il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs de participation des usagers.

- ① Lieu : Centre de Vacances « L'Albatros » à Llafranc (Costa Brava) Espagne.
- ① Public concerné : 40 adolescents de 8 à 17 ans répartis en 2 groupes 8/12 ans et 13/17 ans.
- ① Date : du mercredi 6 août au lundi 18 août 2014.
- ① Encadrement :
 - 1 directeur BAFD,
 - 4 animateurs BAFA ou BAFD dont 1 surveillant de baignade et 1 AFPS.
- ① Diagnostic justifiant le projet :

De plus en plus de jeunes de 8 à 17 ans restent oisifs pendant les vacances d'été

 - désintérêt pour les structures de proximité,
 - peu d'implication de la part des parents,
 - difficultés financières.
- ① Objectifs :
 - apprentissage de la vie en collectivité (respect et promotion de l'individu dans le groupe),
 - mise en place de moyens qui facilitent l'autonomie, la socialisation, la prise de responsabilité,
 - mise en place de moyens qui permettent le plaisir, la détente et le temps de vivre,
 - dépaysement et découverte d'un nouveau milieu : approche culturelle et sportive,
 - accession de tout jeune aux loisirs,
 - renforcement des liens "parents - enfants - éducateurs" par le biais des réunions préparatoires,
 - étude des retombées positives de l'action au quotidien.
- ① Modalités de mise en œuvre :
 - choix d'une structure à l'étranger et particulièrement en Espagne répondant aux objectifs énoncés ci-dessus,
 - accueil de groupes internationaux, échanges linguistiques et culturels, qualité de l'accueil,

- mise en place d'activités sportives : kayak de mer ou ski bus, piscine, plage, randonnées,
- mise en place d'activités culturelles: découverte de la région,
- application d'une tarification fonction des quotients familiaux :

Quotient familial	Prix du séjour
0 à 361	370 €
362 à 418	399 €
419 à 477	440 €
478 à 570	480 €
571 à 646	495 €
> 647	510 €
Extérieurs	599 €

Les quotients et valeurs des bons CAF et MSA sont susceptibles d'être revalorisés par les organismes concernés.

► **Règlement** 30 % à l'inscription. Le solde doit être impérativement versé 15 jours avant la date de départ. (Possibilité de régler en deux fois)

► **Pour le calcul du quotient familial**, selon les directives de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, il y a lieu de prendre en compte les revenus avant abattements fiscaux du foyer figurant sur l'avis d'imposition 2013(revenus de 2012) d'ajouter les allocations familiales (uniquement), de diviser le total par 12 et de diviser ce nouveau total par le nombre de parts figurant sur l'avis (ou les avis) d'imposition(s) du foyer.

► **Participation journalière CAF / MSA :**

La participation journalière de la CAF par enfant « bon séjour collectif de vacances », varie de 11,60 € à 18,15 € selon les bénéficiaires.

Pour la MSA, la participation journalière par enfant « bon de vacances 2013 pour les séjours en collectivité » peut s'élever jusqu'à 18 € environ selon les bénéficiaires.

⇒ Cette participation viendra en déduction de la participation financière demandée aux familles.

Une réduction de 5 % est accordée sur le prix du séjour à partir du 2^e enfant de la même famille.

Budget prévisionnel : 40 jeunes + 5 encadrants + 1 chauffeur (Annexe 1)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et des relations avec les associations ;

OUI l'exposé qui précède

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération et le montant de la participation maximale communale.

DÉCIDE de fixer la participation des usagers sur le barème suivant :

Quotient familial	Prix du séjour
0 à 361	370 €
362 à 418	399 €
419 à 477	440 €
478 à 570	480 €
571 à 646	495 €
> 647	510 €
Extérieurs	599 €

Résultat du vote :

- Voix pour : 20
- Voix contre : 4
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX



SÉJOUR ÉTÉ DU 06 AU 18 AOUT 2014

Lieu : Centre de vacances "L'Albatros" à Llafranc en Espagne

Budget prévisionnel 40 jeunes + 5 encadrants+ 1 chauffeur

<u>RECETTES</u>				<u>DÉPENSES</u>				
Simulation participation des familles	Nombre	Prix du séjour	Total		€	Jours	Personnes	
	12	370,00 €	4 440,00 €	Pension				14 500,00 €
	4	399,00 €	1 596,00 €	Transport				5 000,00 €
	4	440,00 €	1 760,00 €	Activités et divers				1 500,00 €
	4	480,00 €	1 920,00 €	Animateurs : 3 BAFA + 2 animateurs permanents mairie (BAFD / AFPS / SB)				4 089,00 €
	4	495,00 €	1 980,00 €					
	6	510,00 €	3 060,00 €					
	6	599,00 €	3 594,00 €					
Sous-total			18 350,00 €					
Actions diverses			1 000,00 €					
Participation de la commune			5 739,00 €					
Total			25 089,00 €	Total				25 089,00 €